



**Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

De la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue en présentiel au centre communautaire située au 444 chemin Bradley, le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30.

Sont présents : La conseillère Jennifer Merner
Les conseillers Normand Litjens, Daniel Boulet, Glenn Guthrie et Dany Duchesneau
Est absente : La conseillère Karen Crandall

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse Caroline Rosetti.

Est également présente : Marie-Hélène Croteau, Directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire d'assemblée (art. 201 C.M.).

RÉSOLUTION 23-07-232 (PAGE 1 DE 2)

**PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE —
AUTOROUTE 35 PHASES IV**

Considérant que la phase III du prolongement de la 35 est en cours et qu'elle se termine au niveau de l'échangeur Champlain;

Considérant que la phase IV du prolongement de la 35 couvre la portion de l'échangeur Champlain à la frontière américaine;

Considérant que la phase IV est inscrite au Plan québécois des infrastructures (PQI) dans la catégorie en planification;

Considérant que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu des audiences publiques en 2005;

Considérant que le projet a fait l'objet d'une étude approfondie en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale à la suite de celle-ci, une décision a été prise le 11 décembre 2008;

Considérant que la phase IV prévoyait la construction d'un échangeur à l'intersection de la route 133, de la rue Quinn et de la rue Montgomery;

Considérant que cet échangeur constituait en un abaissement de l'autoroute 35 pour mettre le passage des voitures, des cyclistes et des piétons de façon sécuritaire au-dessus de l'autoroute;

Considérant que la phase IV prévoyait des modifications au niveau de l'accès des secteurs de la Falaise, de Stanley Drive et de Lafayette par l'ajout de la rue des Domaines

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a informé la municipalité que la phase IV ne sera pas réalisée comme prévu initialement;

Considérant que la proposition soumise à la municipalité incluent les éléments suivants :

- Maintien de la route nationale à deux voies par direction dans la portion entre l'échangeur Champlain et la frontière américaine plutôt que la transformation de ce tronçon en autoroute;
- Ajout d'un terre-plein au centre de la route 133 au niveau de l'intersection de Montgomery/Quinn empêchant les voitures de traverser directement;
- Fermeture de l'accès actuel à la route 133 par la portion nord de rue Montgomery et par la rue Quinn;
- Ajout de deux demi-tours permettant aux voitures de revenir en sens inverse et ainsi de pouvoir emprunter soit la rue Montgomery Sud ou la rue Quinn;
- Ajout d'une bretelle d'accès à l'extrémité nord du lot 5 452 815 permettant au véhicule en provenance de la frontière d'accéder à la rue Quinn;
- Ajout d'un passage pour piétons et cycliste incluant un îlot de refuges entre les deux voies et des feux rectangulaires à clignotement rapide, cet îlot sera situé à l'intersection de la route 133 et du chemin Montgomery;
- Diminution de la vitesse autorisée graduellement jusqu'à une vitesse de 50 km à proximité des douanes;

Copie certifiée conforme, signé à Saint-Armand, ce 6 juillet 2023


Caroline Rosetti
Mairesse


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière



**Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

De la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue en présentiel au centre communautaire située au 444 chemin Bradley, le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30.

Sont présents : La conseillère Jennifer Merner
Les conseillers Normand Litjens, Daniel Boulet, Glenn Guthrie et Dany Duchesneau
Est absente : La conseillère Karen Crandall

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse Caroline Rosetti.

Est également présente : Marie-Hélène Croteau, Directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire d'assemblée (art. 201 C.M.).

RÉSOLUTION 23-07-232 (PAGE 2 DE 2)

**PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE —
AUTOROUTE 35 PHASES IV**

Il est proposé par Dany Duchesneau
Appuyé par Jennifer Merner
Et résolu à la majorité simple

Que ce conseil refuse la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la phase IV du prolongement de l'autoroute 35 pour les raisons suivantes :

- La caserne de pompiers de Saint-Armand et Pike River est située au 170 rue Notre-Dame, du côté ouest de la route 133. Étant donné que le territoire de notre municipalité est étendu, l'ajout de parcours proposé rallongerait considérablement le temps de réponse.
- De plus, les nouveaux aménagements semblent avoir une configuration qui risque de rendre difficile un parcours fluide pour nos camions d'incendie ainsi que pour la machinerie agricole.
- L'intersection entre la route 133 et les rues Quinn et Montgomery est problématique depuis longtemps. La phase IV de l'autoroute 35 était vue pour notre municipalité et sa population comme l'occasion d'avoir une intersection sécuritaire qui permettrait un rapprochement des deux côtés de la route 133.
- La rue Quinn, quant à elle, est une rue risquée à cause du manque de visibilité causé par les courbes et par sa largeur réduite, ce qui rend difficile la cohabitation entre voitures, motos, vélos et machineries agricoles. L'ajout d'une entrée en provenance de la route 133 est problématique selon nous. De plus, la bretelle projetée est dans un secteur abrupt ce qui nuira à la circulation des véhicules lourds.
- La proposition de passage de piétons sous la forme projetée nous paraît insuffisante et non sécuritaire. Nous croyons que des mesures supplémentaires devraient être mises en place afin de permettre un passage réellement sécuritaire de notre population.
- La situation actuelle de la sortie de l'avenue Stanley Drive pose problème aux résidents depuis un moment déjà. Les habitants de ce secteur doivent actuellement, pour prendre la route en direction nord, aller jusqu'aux douanes afin d'y faire demi-tour et revenir sur leurs pas. Nous souhaitons que le nouvel aménagement corrige cette situation. De plus actuellement, lors des périodes de fort achalandage aux douanes, les files d'attente s'étirent et bloquent l'accès à l'entrée de cette avenue ce qui rend l'accès aux services sécurité incendie et à tout véhicule d'urgence difficile l'accès.
- Le projet d'aménagement tel qu'il est conçu actuellement couperait la Municipalité en deux, ce qui aurait de nombreuses conséquences sur la circulation des citoyens, et leur accès aux services. Les deux abords de la route 133 sont un seul et même milieu de vie.

Que ce conseil informe la population de l'aménagement projeté et de tout autre avancement dans le cadre de projet, afin de favoriser la participation de la population dans le cadre de ce dossier prioritaire pour la municipalité.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme, signé à Saint-Armand, ce 6 juillet 2023


Caroline Rosetti
Mairesse


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Nouveaux aménagements de l'A-35

